COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016 20 H 30

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, adjointe - BAUDRY Philippe - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

Procurations : Mme GIRARDEAU Nadège à Mme DAGUISE Patricia, Adjointe
Mme BREMAUD Emeline à Mme COUTANT Christelle

Absent excusé : M. BAUDIN Laurent

M. BAULAN Norbert a été élu secrétaire de séance.

58-2016 : Construction d'une Ecole Publique de 5 classes comprenant sa voirie d'accès, d'un Foyer des Jeunes et d'un espace multisports : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son courrier du 25 janvier 2016 sollicitant auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers un fonds de concours de 200 000 €, au titre de l'année 2017, concernant la construction d'une Ecole Publique de 5 classes comprenant sa voirie d'accès, d'un Foyer des Jeunes et d'un espace multisports.

Le projet ayant évolué, Monsieur le Maire propose de solliciter officiellement cette aide sur la base des estimations ressortant du dossier ACT, et des subventions accordées à ce jour.

Monsieur le Maire précise que le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée par la commune, hors subventions, et remboursement FCTVA.

Dépenses (T.T.C.)	
Travaux (estimatif)	1 905 168,00 €
Etudes préalables SPL	4 613,21 €
Maîtise d'œuvre	139 450,80 €
Missions SPS, CT et sondage sol	10 021,20 €
Lever topographique	1 530,00 €
Frais de consultation	1 582,02 €
	2 062 365,23 €
Recettes (T.T.C.)	
F.C.T.V.A.	338 310,39 €
D.E.T.R. Ecole Publique	300 000,00 €
Subvention régionale	100 000,00 €
Enveloppe parlementaire Foyer des Jeunes	25 000,00 €
Fonds de concours intercommunal sollicité	200 000,00 €
Subvention C.A.F.	20 664,00 €
P.T.Z. C.A.F.	30 996,00 €
Emprunt et autofinancement	1 047 394,84 €
	2 062 365,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, un fonds de concours de 200 000 € au titre de l'exercice 2017,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande, notamment les pièces justifiant le commencement de l'opération et la convention à intervenir suite à la délibération d'acceptation de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

59-2016 : Positionnement concernant la mise en place d'un PLUi

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de plein droit de la compétence PLU intercommunal (PLUi) aux intercommunalités dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi, soit à compter du 29 mars 2017. Cette loi prévoit également que les conseils municipaux sont libres de s'opposer à ce transfert, et que la compétence PLU ne sera pas transférée si 25 % des

communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir le débat sur l'opportunité de ce transfert, et précise qu'en cas d'opposition, une nouvelle délibération devra être prise dans le délai imparti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées, par 11 voix pour et 6 abstentions, prend une position de principe en faveur du transfert de la compétence PLU vers l'intercommunalité (PLUi). Cette décision sera réexaminée ultérieurement si nécessaire.

60-2016 : Encaissement d'une indemnité de sinistre

Suite à la déclaration de sinistre faite à Groupama concernant la dégradation d'un muret devant le centre périscolaire par un administré de la commune, la commune vient de recevoir une indemnité de 768 €.

Constatant que cette indemnisation correspond aux dommages subis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte.

Question diverse :

- Devenir du bâtiment 21 rue des Mauges : Le Conseil Municipal décide, par vote à bulletins secrets, par 11 voix contre 6 de conserver la propriété du bâtiment 21 rue des Mauges, acquis en 2015, servant actuellement de bâtiment de stockage. Plusieurs idées ont été émises par le Conseil Municipal quant au devenir de ce bâtiment et/ou de son terrain.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD